

Mardi 12 avril 2016

Réf. : 111 -2016

Informations sociales

Une convention de partenariat signée entre la FHP et l'ISRP



A retenir :

- Convention de Partenariat entre la FHP et l'ISRP.

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Comme vous le savez, l'émergence de nouvelles pathologies et de troubles liés à notre société renforcent la place des psychomotriciens au sein des équipes de soins des établissements.

Ces évolutions au sein de la population et donc des établissements de soin, amènent l'Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice (ISRP) et la FHP à coopérer afin d'accompagner ces évolutions.

En effet, créée en 1967 pour répondre aux besoins spécifiques de formation des psychomotriciens, l'ISRP est aujourd'hui un acteur de formation reconnu dans le secteur de la santé.

L'ISRP accueille, par année d'études, 240 étudiants sur son site parisien et 110 sur son site marseillais soit au total plus de 1000 étudiants.

Cette relation de partenariat poursuit notamment les objectifs suivants :

- Participation de représentants des deux institutions dans certaines instances (commission emploi formation de la FHP, comité scientifique et pédagogique de l'institut) afin d'y faire valoir les spécificités de fonctionnement du secteur d'activité concerné ;
- Développement d'une politique de communication à destination des établissements et des étudiants afin de les convaincre, pour les uns, de la nécessité de se porter terrain de stages pour ce type de formation et pour les autres, de l'intérêt d'exercer dans le secteur privé ;
- Création d'une bourse d'emplois et d'une bourse de stages afin de faire connaître aux étudiants les postes disponibles ;
- Promotion commune du dispositif d'alternance auprès des étudiants et des pouvoirs publics.

La FHP est heureuse de s'associer dans ce cadre à un institut renommé et qui forme chaque année des professionnels en intégrant les spécificités propres à l'exercice dans le secteur privé.

Afin de dynamiser cette convention de partenariat, nous proposons aux établissements qui le souhaitent :

- De nous faire parvenir les éventuelles offres de stages disponibles pour des psychomotriciens ;
- De nous faire parvenir les éventuelles offres d'emplois correspondant à ce public cible.

Des informations seront relayées, via le site internet de la FHP, ainsi que par l'ISRP.

Nous vous demandons de bien vouloir adresser vos demandes à : amelie.paire@fhp.fr

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien fidèlement.

Elisabeth TOMÉ-GERTHEINRICH
Déléguée Générale de la FHP



Contact :

Direction des Relations Sociales et des RH

Amélie PARAIRE : 01.53.83.56.74. - amelie.paire@fhp.fr

[Aller sur le site de la FHP](#)